

FCPR*

MULTI STRATÉGIES 2

Un fonds de fonds patrimonial cherchant à accéder aux meilleures équipes d'investissement institutionnel**

pams
groupe 123 im

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au Règlement et Document d'Informations Clés (DIC) du Fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.*Fonds réservé aux investisseurs autorisés, conformément au Règlement. Article L.214-28 du Code monétaire et financier.

**Selon la société de gestion. Investir dans le Fonds comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Sommaire

Profil de risques – Avertissements	p.3	Exemples de sociétés de gestion sélectionnées* dans le précédent FCPR Private Assets Multi Stratégies*	p.11
Qu'est-ce que le capital-investissement ?	p.4		
Qu'est-ce que l'investissement non coté ?	p.5	Pourquoi investir dans le FCPR Multi Stratégies 2* ?	p.12
Une solution d'investissement clé en main	p.6	Caractéristiques générales	p.13
Qui est Pams ?	p.7	Caractéristiques-Parts A	p.14
Un fonds de fonds unique spécialement créé par Pams	p.8	Caractéristiques-Parts A2	p.15
Une sélection diversifiée**	p.9	Caractéristiques-Parts A3	p.16
Allocation du Fonds*	p.10	Lexique des principaux termes utilisés	p.17

*Fonds réservé aux investisseurs autorisés par le Règlement. Article L.214-28 du Code monétaire et financier. Investir dans le Fonds comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité. ** Diversification sans contraintes sectorielles et géographiques.



Profil de risques - Avertissements

Risque de perte en capital

La performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur de parts du Fonds pourrait ne pas lui être restitué.

Risque lié aux investissements de manière générale

Le Fonds n'offre aucune garantie de protection en capital. L'Investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. Les Investisseurs ne devraient pas réaliser un investissement dans le Fonds s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte. Tout investisseur potentiel doit être conscient que les Investissements sont soumis aux fluctuations particulières de leurs sous-jacents qui peuvent différer de celles des marchés financiers ou des prévisions estimées par la Société de Gestion. Un investissement doit être réalisé uniquement par les personnes qui peuvent supporter une perte totale de leur investissement. Il n'est pas garanti que la valeur des placements s'appréciera ni que les objectifs d'investissement du Fonds seront effectivement atteints. Seuls sont relevés ici les risques estimés, à la date du présent Règlement, comme susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur le Fonds, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son évolution. Il ne peut être exclu que d'autres risques non identifiés à ce jour comme significatifs puissent évoluer ou se matérialiser après la Date de Constitution du Fonds. Il appartient à chaque investisseur potentiel d'analyser le risque inhérent à un tel investissement dans le Fonds et de se forger sa propre opinion indépendamment des informations communiquées par la Société de Gestion.

Risque lié à l'investissement dans des FIA et à la gestion discrétionnaire

En fonction des Fonds sous-jacents sélectionnés conformément à l'article 3.1.2 du Règlement, la Société de Gestion n'aura pas toujours la maîtrise de la mise en œuvre de la politique d'investissement des FIA dans lesquels le Fonds sera investi ni des décisions d'investissement et/ou de désinvestissement prises par ces FIA. Le succès de chaque FIA est substantiellement dépendant de son gestionnaire et de son équipe d'investissement. La

cessation de participation à la gestion d'un FIA d'un ou plusieurs membres de l'équipe d'investissement du FIA concerné pourrait impacter la performance dudit FIA. Des restrictions contractuelles viendront limiter la capacité qu'aura le Fonds de transférer les parts qu'il détient dans un FIA telles que le consentement préalable du gestionnaire du FIA concerné. Par conséquent, il existe un risque significatif qu'un FIA ne puisse atteindre ses objectifs d'investissement s'il ne peut céder ses participations pour un prix attractif. Les FIA dans lesquels le Fonds sera investi pourront par ailleurs être amenés à faire des distributions en nature à leurs investisseurs (en ce compris le Fonds). Le Fonds n'aura aucun contrôle sur la durée effective de la procédure de liquidation des FIA dans lesquels il sera investi qui pourrait survenir après la date de mise en liquidation du Fonds. Dans un tel cas, le Fonds pourrait être contraint de céder ses Investissements dans le cadre de sa propre liquidation à des conditions non optimales, ce qui pourrait impacter sa performance.

Risque lié à la valorisation des actifs du Fonds

La valorisation des titres non cotés détenus par le Fonds est effectuée suivant des principes et méthodes de valorisation déterminés par la Société de Gestion. Ainsi, cette valorisation peut ne pas refléter le prix reçu par le Fonds en contrepartie d'une cession ultérieure desdits titres. Notamment, cette cession peut s'effectuer à un prix inférieur à la dernière valorisation des titres concernés.

Risque lié au niveau des frais

Le Fonds est exposé à un niveau de frais élevé. La rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée des actifs sous-jacents.

Risque de diversification insuffisante

Il n'y a aucune assurance quant au degré de diversification géographique et sectoriel des investissements, qui sera effectivement atteint par le Fonds. Le Fonds peut participer à un nombre limité d'investissements, et en conséquence, la rentabilité du Fonds peut être substantiellement et défavorablement impactée en cas de conjoncture défavorable du/des secteurs d'activité ou de la/des zones géographiques dans lesquels le Fonds est

investi.

Risques en matière de durabilité

Les risques en matière de durabilité désignent, conformément au Règlement SFDR, un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social, ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements réalisés par le Fonds.

La Société de Gestion prend en compte les risques en matière de durabilité. Plus spécifiquement, elle intègre ceux qu'elle estime pertinents, importants ou susceptibles de le devenir dans les processus de prise de décision d'investissement, en suivant notamment la démarche élaborée par la Société de Gestion à chacune des quatre phases de l'activité d'investissement. Les modalités de prise en compte des risques de durabilité, le périmètre des enjeux pris en compte, les contrôles de mise en œuvre sont formalisés dans la politique de gestion des risques de durabilité de la Société de Gestion, telle que figurant sur le site internet de la Société de Gestion.

Il est précisé qu'actuellement la Société de Gestion n'a pas mis en place, pour le Fonds, de cadre afin de tenir compte des principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, en raison du manque de données disponibles et fiables vu la nature des actifs dans lesquels le Fonds prévoit d'investir. Il est prévu de réexaminer régulièrement la situation.

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant la Durée de vie du Fonds, soit en principe jusqu'au XX/XX/XXXX à minuit. Le fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Les autres facteurs de risque sont détaillés dans le Règlement et Document d'Informations Clés (DIC) du Fonds.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au Règlement et Document d'Informations Clés (DIC) du FIA, avant de prendre toute décision finale d'investissement.

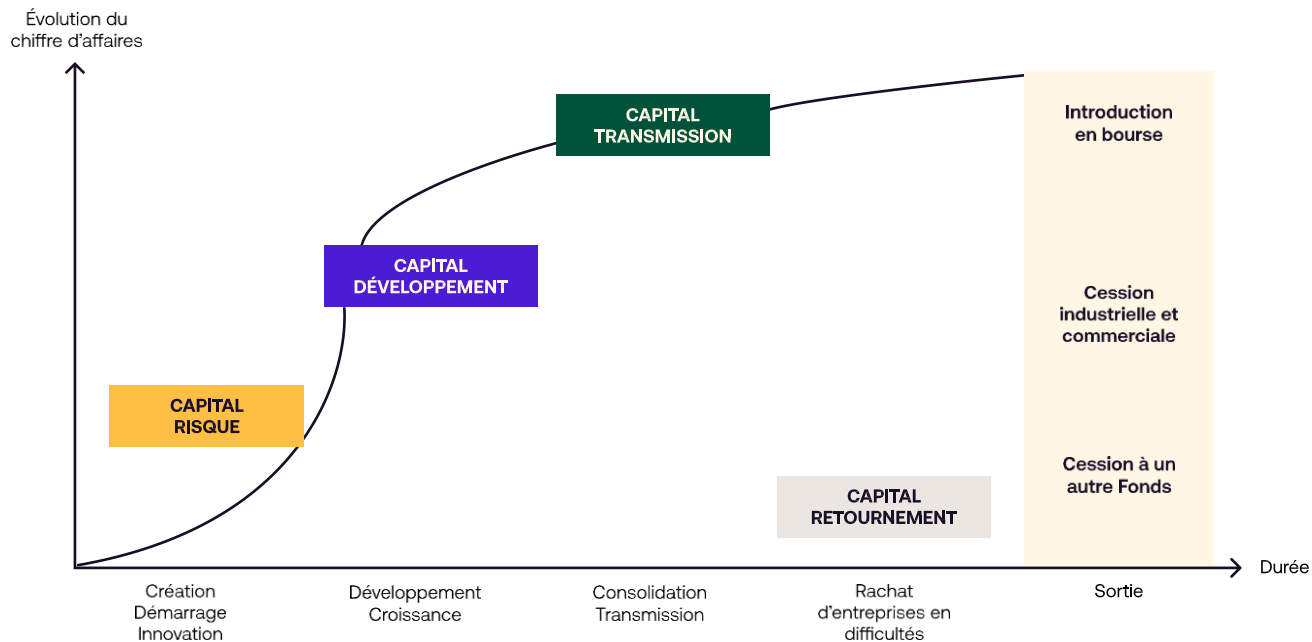


Qu'est-ce que le capital-investissement ?

Le capital-investissement regroupe l'ensemble des opérations qui consistent à prendre des participations au capital de sociétés non cotées. Ces prises de participation sont effectuées par des professionnels spécialisés ayant comme principal objectif la réalisation de plus-values substantielles en contrepartie d'un risque de perte en capital, dans un délai généralement compris entre 4 et 10 ans.

Quels sont les cycles de vie d'une entreprise nécessitant un besoin de financement ?

Le capital-investissement est un accompagnement financier fondamental des entreprises non cotées tout au long de leur cycle de vie. Il regroupe plusieurs types de métiers.



Une diversité de stratégies

Capital-risque

Le capital-risque (Start-up) : intervention au démarrage de la nouvelle entreprise ou pendant son tout premier développement. Cette stratégie étant considérée comme la plus risquée, elle ne fera pas partie de l'allocation du FCPR Private Assets Multi Stratégies*.

Capital-développement

Le capital-développement : intervention dans une entreprise mature et rentable, lors d'une nouvelle phase de développement (lancement d'une nouvelle gamme de produits, renouvellement de l'appareil de production, etc.).

Capital-transmission

Le capital-transmission (LBO : leverage buy out ; LMBO : leverage management buy out) : intervention en capital au moment d'une cession d'entreprise.

Investir dans le Fonds comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité.

*Fonds réservé aux investisseurs autorisés, conformément au Règlement. Article L.214-28 du Code monétaire et financier. Investir dans le Fonds comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité.

Qu'est-ce que l'investissement non coté ?

L'investissement non coté regroupe l'ensemble des opérations qui consistent à investir en fonds propres, quasi-fonds propres et dettes dans des sociétés non cotées.

Une diversité* de stratégies

Private Equity

Le Private Equity ou capital-investissement* consiste à prendre une participation dans une société non cotée en bourse, puis de la revendre en réalisant une plus-value potentielle.

Infrastructure

Les fonds d'infrastructure investissent dans des actifs tangibles avec de fortes barrières à l'entrée et des revenus stables, indexés à l'inflation.

Dettes privées

La dette privée est une solution de financement alternative et complémentaire à la dette bancaire. Les fonds de dette privée ont pour rôle de financer le développement des entreprises, des actifs d'infrastructures ou d'immobilier.

Immobilier

Il s'agit de fonds de Private Equity immobiliers ayant pour stratégie principale la rénovation ou le repositionnement de bâtiments (Value Added) et le développement de nouveaux projets (développement à côté de promoteurs).



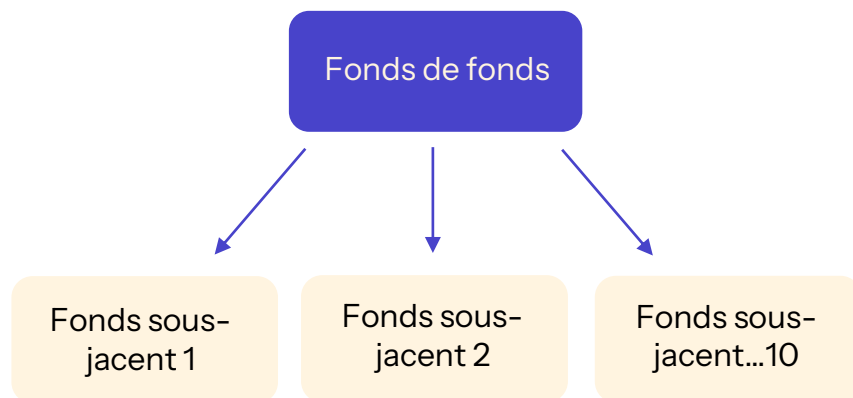
Une solution d'investissement clé en main pour s'exposer, de manière indirecte, au non coté* en contrepartie de frais

Qu'est-ce qu'un fonds de fonds ?

Le fonds de fonds consiste à investir dans des véhicules d'investissement dont l'objet est de prendre des participations dans des entreprises. Les fonds d'investissement sous-jacents définissent chacun leur stratégie d'investissement permettant ainsi d'accéder à un portefeuille d'entreprises non cotées diversifié*****.

Fonctionnement d'un fonds de fonds

Au travers d'un fonds de fonds, vous cherchez à renforcer la diversification au sein des classes d'actifs non cotés en investissant dans une multitude d'entreprises appartenant à des secteurs et des géographies différentes. Cette diversification au sein des classes d'actif non coté***** permet de réduire potentiellement le profil de risques de votre investissement, bien que ni le capital ni la performance ne soient garantis.



Pourquoi investir dans un fonds de fonds ?

En investissant dans un fonds de fonds, vous disposez d'une offre clé en main, équivalente à celle dont disposent les plus importants acteurs de la gestion privée ou les investisseurs institutionnels, à savoir :

- Un portefeuille diversifié ***** à forte conviction d'après la société de gestion
- Une sélection de gérants faite par des professionnels de l'investissement en non coté
- Des fonds sous-jacents traditionnellement réservés aux seuls institutionnels
- Un ticket d'entrée accessible
- Un accès simplifié: souscription en direct ou via l'assurance vie française ou luxembourgeoise.

Est-ce risqué d'investir dans un fonds de capital-investissement ?

Investir dans un fonds de capital-investissement présente différents risques. Les principaux risques sont : le risque de perte en capital car il n'y a pas de garantie sur la restitution du capital initialement investi en contrepartie d'une durée de blocage de 10 années prorogeables 2 fois 1 an. Le risque de liquidité puisque ces fonds investissent dans des actifs non cotés en bourse, etc. Ces risques sont systématiquement précisés dans la documentation contractuelle du fonds**.

	FCPR Multi Stratégies 2***	Fonds primaire de LBO*****
Diversification*****	Forte	Faible
Risque	Elevé	Elevé
Rendement net cible****	9%	15-16 %
Durée de blocage****	10 ans prorogeable 2 fois 1 an	10-12 ans
Appel de fonds	1	Jusqu'à 8
Frais	Se référer aux slides 13, 14 et 15	N.A

*Cette solution d'investissement se fait en contrepartie de frais présentés page 13 et suivantes. **L'ensemble des facteurs de risques est décrit à l'Article 3.4 du Règlement du Fonds, auquel les investisseurs sont invités à se référer. Un investisseur ne doit pas investir dans le Fonds s'il estime ne pas accepter ces risques, ou ne pas pouvoir en subir les conséquences.***Fonds réservé aux investisseurs autorisés, conformément au Règlement. Article L.214-28 du Code monétaire et financier. Investir dans le Fonds comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité.

****Le rendement net cible et la durée d'investissement (hors période de souscription) ne sont ni garantis ni contractuels. Ils ne constituent que des objectifs de gestion.

***** Source: Preqin Global Report Private Equity 2024. *****Diversification sans contraintes sectorielles et géographiques.

Qui est Pams ?

Un savoir-faire reconnu

Filiale du Groupe 123 IM, Pams est la Société de Gestion spécialisée dans la multigestion (fonds de fonds, feeders, stratégies secondaires, co-investissement). En 25 ans, Pams a ainsi géré pour le compte d'investisseurs institutionnels et privés 11 fonds de fonds et plus de 30 feeders de grands fonds institutionnels.

Une équipe d'experts du capital-investissement

Fort d'une équipe de 15 personnes, Pams met à la disposition d'une clientèle privée et institutionnelle son expertise en matière de stratégie d'allocation, de sélection de fonds et de gestion de programmes d'investissement. Les critères pertinents selon la Société de Gestion pour le processus de sélection des fonds d'investissement comprennent : les performances passées des gestionnaires, la structure de l'équipe d'investissement et les conditions du fonds d'investissement (stratégie, conditions financières, clauses de gouvernance, etc.).

Exemples de sociétés de gestion*



Un fonds de fonds unique spécialement créé par Pams

Le FCPR Multi Stratégies 2* est un véhicule diversifié au sein des classes d'actifs non cotés***** qui permet d'accéder aux meilleurs** fonds habituellement réservés aux institutionnels.

Sélection

L'équipe de gestion sélectionne les meilleurs** fonds institutionnels pour construire un portefeuille de conviction avec une approche patrimoniale :

- Une sélection **de 10 fonds sous-jacents minimum** ***

Allocation

Le Fonds veillera à offrir une diversification*** optimale** en termes de :

- Stratégie d'investissement (dette privée, private equity, infrastructure, secondaire principalement)
- Zone géographique (Monde)

Rendement

Un rendement annuel net cible***** de **9%** en contrepartie d'un risque de perte en capital sur une durée de blocage de 10 ans minimale

Horizon d'investissement cible*****

La durée de blocage est prorogeable 2 fois 1 an soit jusqu'au XX/XX/XXXX

Souscription minimum

Fonds en format FCPR*, accessible à partir de **5 000€ min pour les Parts A, A2 et A3** (hors droits d'entrée)

Éligibilité

Éligible à **l'assurance-vie française** (en cours de référencement) et **luxembourgeoise, nominatif pur ou administré, éligibilité PEA-PME***** (uniquement pour les Parts A)**

*Fonds réservé aux investisseurs autorisés, conformément au Règlement. Article L.214-28 du Code monétaire et financier. Investir dans le Fonds comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité. **Selon la Société de Gestion. *** Sous réserve des opportunités d'investissement. ****Le nombre d'entreprises accompagnées n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion. ***** Le rendement et la durée d'investissement ne sont ni garantis, ni contractuels. Ils ne constituent qu'un objectif de gestion. ***** Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et les dispositifs présentés sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement. *****Diversification sans contraintes sectorielles et géographiques.

Une sélection diversifiée*****

Nos prérequis pour la sélection de fonds

Equipe de gestion

Des gérants au track record**** établi et résilient***** à travers les cycles économiques

Allocation géographique

Des fonds permettant de construire une allocation géographique cible diversifiée au sein des classes d'actif non cotés***** selon les opportunités** (Monde)

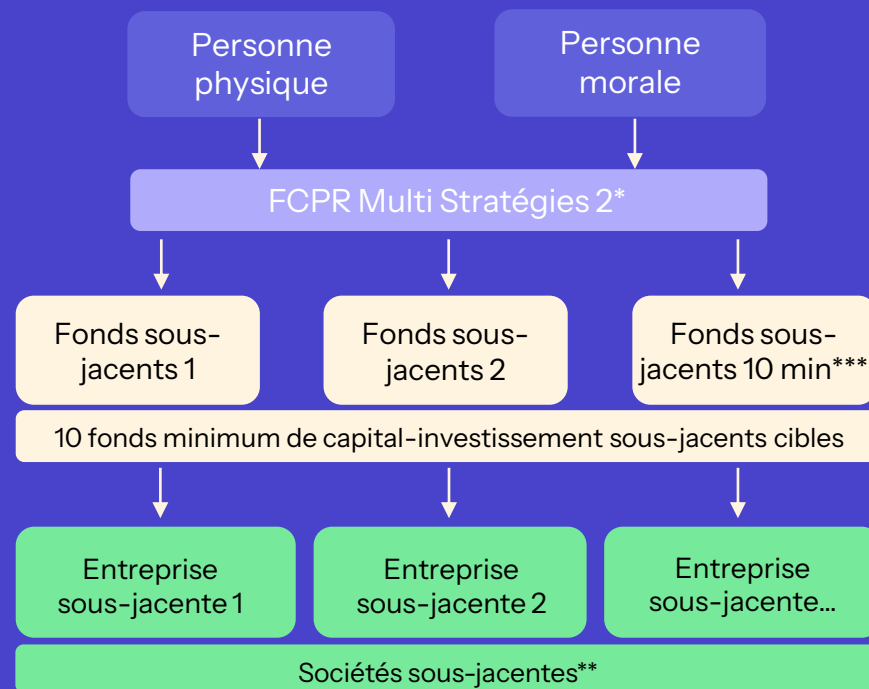
Couple rendement/risque

Des fonds spécialisés sur différentes stratégies d'investissement pour s'assurer une diversification***** des moteurs de performance

Allocation sectorielle

Construction d'un portefeuille multi classe d'actifs (Private Equity, Dette Privée et Infrastructure principalement) diversifié***** et recherchant une décorrélation des marchés financiers

Le FCPR Multi Stratégies 2* a pour objectif de se constituer un portefeuille cible de minimum 10 fonds de capital-investissement sous-jacents :



*Fonds réservé aux investisseurs autorisés, conformément au Règlement. Article L.214-28 du Code monétaire et financier. Investir dans le Fonds comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité.** Le nombre d'entreprises accompagnées et l'allocation géographique et sectorielle ne sont ni garantis, ni contractuels et ne constituent qu'un objectif de gestion.*** Sous réserve des opportunités d'investissement. ****Les performances et investissements passés ne présagent pas des performances et investissements futurs.*****Selon la Société de Gestion. Investir dans le capital-investissement présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.*****Diversification sans contraintes sectorielles et géographiques.

Allocation du Fonds*

Le Fonds investira dans les secteurs suivants dans la région Monde

Private equity (primaire et secondaire)

Il s'agit du cœur de portefeuille du FCPR Multi Stratégies 2*. Le fonds privilégiera les fonds de Buyout (capital transmission) qui ont délivré les performances les plus stables durant les derniers cycles. Le marché actuel offre également des opportunités en secondaire avec des décotes importantes.

Dette privée

La dette privée bénéficie de la remontée des taux et offre actuellement des rendements proches de l'infrastructure. La classe d'actifs présente l'avantage d'investir plus rapidement et avec un risque différent. Nous souhaitons nous exposer mondialement et pourrions investir dans différentes typologies de sociétés (LBO, midcap) ou de sous-jacents (dette infrastructure par exemple).

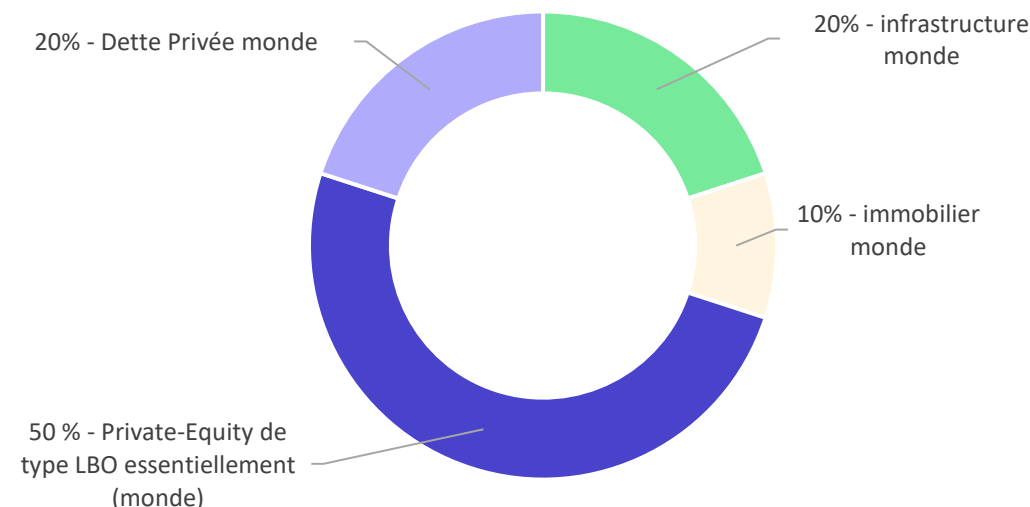
Infrastructure

Les fonds d'infrastructure permettent d'investir soit directement dans des actifs infrastructures (e.g. ferme solaire ou autoroute) soit dans des sociétés de développement d'actifs (e.g. plateforme de développement d'actifs renouvelables ou société d'exploitation d'autoroutes). On distingue les projets réalisés (Brownfield) qui sont moins risqués** (selon la Société de Gestion) des projets en développement (Greenfield) qui présentent plus de risque mais plus de potentiel de plus-value. Nous privilégierons les fonds Value Added.

Immobilier

Nous privilégierons les stratégies de transformation d'actif qui offrent des rendements proches du Private Equity. La remontée des taux a entraîné une baisse des valorisations ce qui nous offre des opportunités pour investir. Les secteurs principaux sont le bureau, le commerce et le logement. Le fonds peut également investir sur des secteurs satellites*** (hôtellerie de plein air, hôtel, data center...)

L'allocation du Fonds dépendra des opportunités de levées et du contexte de chacune des thématiques. Ainsi la Société de Gestion pourra modifier l'allocation cible.



*Fonds réservé aux investisseurs autorisés, conformément au Règlement. Article L.214-28 du Code monétaire et financier. Investir dans le Fonds comporte un risque de perte en capital et d'illiquidité. ** Selon la Société de Gestion. ***Il s'agit d'une allocation cible actuelle, ni garantie ni contractuelle. Source : Pams -janvier 2024

Exemples de sociétés de gestion sélectionnées* dans le précédent FCPR Private Assets Multi Stratégies**

ARDIAN

Un des leaders mondiaux du Private Equity

- 150 Mds de dollars gérés et/ou conseillés en Europe, en Amérique et en Asie
- 950 collaborateurs
- 15 bureaux dans le monde
- Premier investisseur mondial en secondaires

123 investment managers

Spécialiste de l'investissement multi-sectoriel. Equity et dette

- 2,5 Mds d'euros investis
- Tourisme / Santé / Immobilier/ Transition énergétique
- 70 collaborateurs
- 200 participations

astorg.

Spécialiste du buyout dans des leaders BtoB

- 21 Mds d'euros d'actifs sous gestion
- 150 collaborateurs
- 6 bureaux mondiaux

ANTIN

INFRASTRUCTURE PARTNERS

Spécialiste reconnu dans les infrastructures Value Added

- 30 Mds d'euros d'actifs sous gestion
- 200 collaborateurs
- Basé à Paris, Londres et New York



Un leader paneuropéen avec un tropisme sur les services et le BtoC

- 26 Mds d'euros d'actifs sous gestion
- 180 collaborateurs
- 8 bureaux dans le monde

seven2

Un des leaders du Private Equity sur les PME et ETI françaises.

- 4,8 Mds d'euros sous gestion
- 55 collaborateurs
- 20 entreprises accompagnées

Pourquoi investir dans le FCPR Multi Stratégies 2* ?

- 1** Pour chercher à bénéficier du potentiel de performance de l'investissement non coté
- 2** Pour accéder à une qualité de gestion institutionnelle à partir de 5 000 € (min de souscription des Parts A, A2, A3) hors droits d'entrée. Traditionnellement, le capital-investissement est une classe d'actifs accessible à partir de plusieurs millions d'euros.
- 3** Pour investir dans un fonds unique spécialement créé par Pams permettant d'accéder à un portefeuille diversifié**** de 10 fonds minimum** sous-jacents, ce qui pourrait correspondre à environ plus de 200 entreprises*** non cotées afin de diminuer potentiellement le risque
- 4** Pour donner du sens à votre épargne en participant au financement de l'économie réelle
- 5** Pour bénéficier de l'expertise d'une équipe de gestion expérimentée dans la sélection et la gestion de fonds

*Fonds réservé aux investisseurs autorisés, conformément au Règlement. Article L.214-28 du Code monétaire et financier. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. ** Sous réserve des opportunités d'investissement. ***Le nombre d'entreprises accompagnées n'est ni garanti, ni contractuel et ne constitue qu'un objectif de gestion. Investir dans le capital-investissement présente un risque de perte en capital et d'illiquidité.

****Diversification sans contraintes sectorielles et géographiques.



Caractéristiques générales**

Nom du fonds	FCPR Multi Stratégies 2*
Société de gestion	Pams
Forme juridique	FCPR
Sous-jacent	Le Fonds a pour objet d'investir principalement dans les Fonds sous-jacents, lesquels investiront dans des entreprises cotées ou non sur un Marché et ne privilégiera aucun secteur d'activité. Le Fonds pourra accessoirement investir (i) en titres de sociétés non cotées dans le cadre de co-investissement et (ii) en fonds de fonds dans le cadre de stratégie secondaire. Le Fonds est un fonds de fonds dont l'objet est principalement d'investir dans une sélection diversifiée**** de fonds de capital investissement. Les Fonds sous-jacents sélectionnés pourront être des fonds nationaux ou paneuropéens investissant dans les entreprises en fonds propres ou quasi-fonds propres. Aucune répartition géographique des investissements ne sera prédéterminée.
Zone géographique	Monde
Durée de vie du fonds***	10 ans prorogeable 2 fois 1 an sur décision de la Société de gestion soit jusqu'au XX/XX/XXXX
Rendement annuel cible net***	9%
Valorisation	Bimensuelle
Investissement minimum	5 000€ pour les Parts A, A2, A3 (hors droits d'entrée)
Dépositaire	Caceis Investor Services Bank France S.A. – 6 rue Ménars 75002 Paris
Eligibilité****	Eligible assurance-vie, comptes titres, nominatif pur, et administré, éligible PEA-PME
Nombre de lignes cibles en portefeuille	Minimum 10 (selon les opportunités d'investissement)
Taille cible	150 M€
Classification SFDR	Article 8 au sens du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers
Frais	L'ensemble des frais est présenté en page 13, 14, 15 et 16.

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant la Durée de vie du Fonds, soit en principe jusqu'au XX/XX/XXXX à minuit. Le fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

* Fonds réservé aux investisseurs autorisés, conformément au Règlement. Article L214-28 du Code monétaire et financier. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. ** Les données présentées n'ont pas vocation à se substituer à la documentation juridique du FCPR Multi Stratégies 2. Les données vous sont présentées à titre informatif et n'ont pas de valeur contractuelle. *** Le rendement et la durée d'investissement ne sont ni garantis ni contractuels. Ils ne constituent qu'un objectif de gestion. Investir dans le Fonds présente un risque de perte en capital et d'illiquidité. **** Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et les dispositifs présentés sont susceptibles d'être modifiés ultérieurement. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseils au préalable d'un investissement. *****Diversification sans contraintes sectorielles et géographiques.



Caractéristiques-Parts A

TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS MAXIMAUX (TFAM MAXIMAUX)		
Catégorie agrégée de frais	TFAM gestionnaire et distributeur	Dont TFAM distributeur
Droits d'entrée	0,417 %	0,417 %
Commission de gestion	1,40 %	1%
Frais de constitution	0,063 %	0 %
Frais divers récurrents	0,45 %	0 %
Frais de fonctionnement non récurrents	0,20 %	0 %
Frais indirects	1,81 %	0 %
Total	4,339 % = valeur du TFAM-GD maximal	1,417 % = valeur du TFAM-D maximal

Cas de rachat

L'ensemble des cas de rachat est décrit à l'Article 10.1 du Règlement du Fonds, auquel les investisseurs sont invités à se référer.

Les porteurs de parts personnes physiques (ou leurs héritiers en cas de décès) du Fonds pourront demander le rachat de la totalité de leurs Parts A par le Fonds, en cas de survenance de l'un des évènements suivants (le ou les "Evènements Exceptionnels") : décès, départs à la retraite, licenciement ou invalidité correspondant au classement dans la 2ème ou 3ème des catégories prévues à l'article L. 341-4 du code de la sécurité sociale du porteur de parts ou de l'un des époux soumis à imposition commune.



Caractéristiques-Parts A2

Catégorie agrégée de frais	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS MAXIMAUX (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM gestionnaire et distributeur	Dont TFAM distributeur
Droits d'entrée	0,417 %	0,417 %
Commission de gestion	1,80 %	1,40%
Frais de constitution	0,063 %	0 %
Frais divers récurrents	0,45 %	0 %
Frais de fonctionnement non récurrents	0,20 %	0 %
Frais indirects	1,81%	0 %
Total	4,739 % = valeur du TFAM-GD maximal	1,817 % = valeur du TFAM-D maximal

Cas de rachat

Liquidité assurée par l'assureur en contrepartie de frais.



Caractéristiques-Parts A3

TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS MAXIMAUX (TFAM MAXIMAUX)		
Catégorie agrégée de frais	TFAM gestionnaire et distributeur	Dont TFAM distributeur
Droits d'entrée	0,417 %	0,417 %
Commission de gestion	1,40 %	1,00%
Frais de constitution	0,063 %	0 %
Frais divers récurrents	0,45 %	0 %
Frais de fonctionnement non récurrents	0,20 %	0 %
Frais indirects	1,81%	0 %
Total	4,339% = valeur du TFAM-GD maximal	1,417 % = valeur du TFAM-D maximal

Cas de rachat

L'ensemble des cas de rachat est décrit à l'Article 10.4 du Règlement du Fonds, auquel les investisseurs sont invités à se référer.

La Société de Gestion pourra autoriser les porteurs de Parts A3, à formuler une demande de rachat de leurs Parts avant l'expiration de la fin de vie du Fonds, si ces demandes sont motivées par un lien de causalité direct avec l'un des événements suivants :a) survenance de la date légale d'échéance du plan du titulaire au sens de l'article L. 224-1 du CMF, à savoir au plus tôt, la date de liquidation de sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse ou l'âge légal de départ à la retraite mentionné à l'article L. 161-17-2 du Code de la sécurité sociale ;b) invalidité du titulaire, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire lié par un PACS, correspondant au classement de la 2ème ou 3ème catégorie prévu à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ;c) décès du titulaire, de son conjoint ou de son partenaire lié par un PACS ;d) la situation de surendettement du titulaire, au sens de l'article L. 711-1 du Code de la consommation ;e) l'expiration des droits à l'assurance chômage du titulaire, ou le fait pour le titulaire d'un plan qui a exercé des fonctions d'administrateur, de membre du directoire ou de membre du conseil de surveillance et n'a pas liquidé sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse de ne pas être titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social depuis deux ans au moins à compter du non-renouvellement de son mandat social ou de sa révocation ;f) la cessation d'activité non salariée du titulaire à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire en application du titre IV du livre VI du code de commerce ou toute situation justifiant ce retrait ou ce rachat selon le président du tribunal de commerce auprès duquel est instituée une procédure de conciliation mentionnée à l'article L. 611-4 du même code, qui en effectue la demande avec l'accord de l'assuré ou du titulaire ;g) l'affectation des sommes épargnées à l'acquisition de la résidence principale.



Lexique des principaux termes utilisés

Actifs sous gestion (ASG) : La valeur totale des actifs financiers gérés par un fonds de private equity ou une société de gestion, y compris les investissements dans les entreprises acquises par le biais de LBO.

Appels de fonds : Les demandes de financement adressées aux investisseurs d'un fonds de private equity pour contribuer financièrement à l'acquisition ou au développement d'entreprises dans le portefeuille du fonds.

Couple rendement-risque : La relation entre le niveau de rendement potentiel attendu et le niveau de risque associé à un investissement ou une stratégie d'investissement.

Engagement : La portion du capital total promis par un investisseur à un fonds de private equity qu'il s'engage à investir progressivement au fil du temps, conformément aux appels de fonds.

Fonds d'investissement : Des entités qui collectent des fonds auprès d'investisseurs pour investir dans divers actifs, y compris des entreprises, des actions, des obligations et des biens immobiliers.

Levier : L'utilisation de la dette pour financer une acquisition ou une entreprise. Le levier amplifie les rendements potentiels, mais il comporte également un risque accru.

LBO (Leveraged Buyout) : Une transaction financière dans laquelle une entreprise, généralement une société de private equity, acquiert une autre entreprise en utilisant principalement de la dette pour financer l'achat.

Management fees : Les frais facturés aux investisseurs par les gestionnaires de fonds de private equity pour couvrir les coûts de gestion et d'administration du fonds.

Multiple de performance : Un indicateur du rendement d'un investissement en private equity, généralement exprimé en multiple du capital investi initial. Il mesure combien de fois l'investissement initial a été multiplié.

Private Equity : Une classe d'actifs qui englobe les investissements dans des entreprises non cotées en bourse, où les investisseurs, y compris les fonds de private equity, prennent des participations dans ces entreprises pour les développer et réaliser un profit.

Ratios de levier : Les mesures de l'utilisation de la dette dans un investissement ou une entreprise, telles que la dette par rapport à la valeur de l'entreprise (debt-to-equity ratio) ou la dette par rapport à l'EBITDA.

Rendement : Le gain financier obtenu grâce à un investissement, exprimé en pourcentage. Le rendement dans le contexte des LBO dépend des performances de l'entreprise acquise et des modalités de l'opération.

TRI (Taux de Rentabilité Interne) : Un indicateur de la rentabilité d'un investissement, calculé en fonction du flux de trésorerie et prenant en compte le moment où ces flux se produisent.



**94 rue de la Victoire
75009 Paris
Tél. 01 49 26 98 00**

Avril 2024

[Pams.pe](https://pams.pe)